

1 - Actualité nationale et internationale

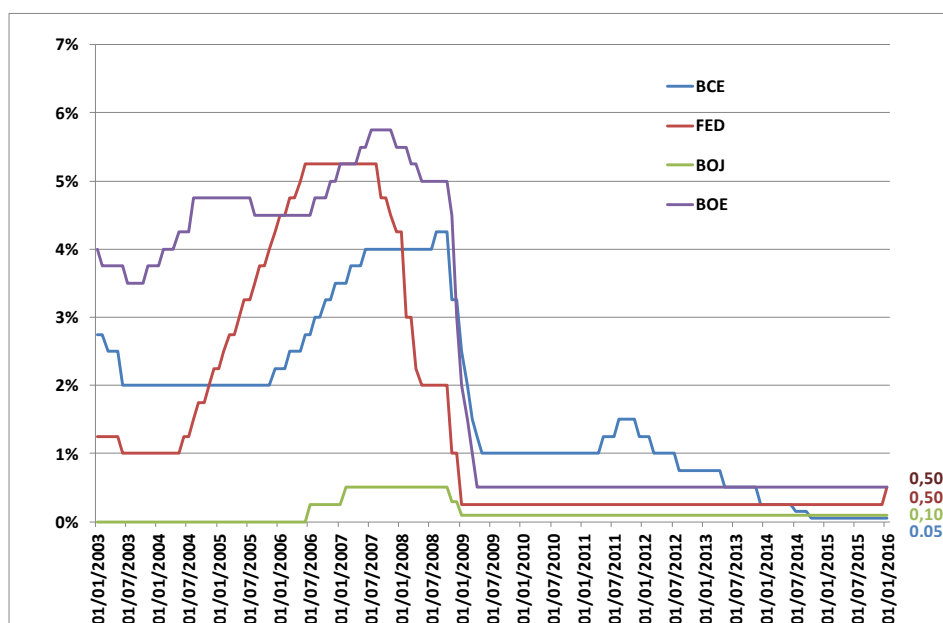
BCE : Réunion du Conseil des gouverneurs du 21 janvier 2016

Lors de sa réunion du 21 janvier 2016, le Conseil des gouverneurs a décidé de laisser les taux inchangés. En ce qui concerne les mesures de politique monétaire non conventionnelles, le Conseil a déclaré « (...) les évolutions concernant l'économie réelle, la distribution du crédit et les conditions financières se sont améliorées et ont renforcé la capacité de résistance de la zone euro aux chocs économiques observés récemment au niveau mondial. Les décisions que nous avons prises début décembre, de poursuivre nos achats mensuels nets d'actifs à hauteur de 60 milliards d'euros au moins jusque fin mars 2017 et de réinvestir les remboursements au titre du principal sur les titres venant à échéance aussi longtemps que nécessaire, étaient totalement adéquates. Elles se traduiront par un apport significatif de liquidités au secteur bancaire et consolideront notre stratégie consistant à fournir des indications sur la trajectoire future des taux d'intérêt directeurs (forward guidance). Cela étant, en ce début d'année, les risques à la baisse se sont à nouveau accentués dans un contexte d'incertitudes accrues liées aux perspectives de croissance des économies de marché émergentes, à la volatilité des marchés financiers et des matières premières et aux développements géopolitiques. Dans cet environnement, la dynamique de l'inflation demeure en outre plus faible que prévu. Il conviendra donc de réexaminer, et éventuellement de reconsidérer, l'orientation de notre politique monétaire lors de notre prochaine réunion, début mars lorsque les nouvelles projections macroéconomiques établies par les services de la BCE, qui couvriront également 2018, seront disponibles. Parallèlement, nos travaux doivent nous permettre de garantir que toutes les conditions techniques seront en place pour que l'ensemble des options de politique monétaire puissent être mises en œuvre, si nécessaire. »

La déclaration complète :

https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/cp-bce-declaration-introductive-janvier-2016.pdf

Taux directeurs des principales banques centrales



Chômage

Diminution du chômage en France

Fin novembre 2015, en France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 3 574 800. Il diminue de 0,4% sur un mois (soit -15 000 personnes) et augmente de 2,5% sur un an. En novembre 2015, ce nombre baisse de 1,1% pour les moins de 25 ans (-4,5% sur un an), de 0,5% pour les 25-49 ans (+2,1% sur un an) et augmente de 0,2% pour les 50 ans ou plus (+8,4% sur un an).

La baisse du chômage continue en Europe

Dans la zone euro (ZE19), le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 10,5% en novembre 2015, en baisse par rapport au taux de 10,6 enregistré en octobre 2015 et à celui de 11,5% de novembre 2014. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis octobre 2011. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 9,1% en novembre 2015, en baisse par rapport au taux de 9,2% enregistré en octobre 2015 et à celui de 10,0% de novembre 2014. Il s'agit du taux le plus faible dans l'UE28 depuis juillet 2009. Eurostat estime qu'en novembre 2015, 22,159 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'UE28, dont 16,924 millions dans la zone euro. Par rapport à octobre 2015, le nombre de chômeurs a diminué de 179 000 dans l'UE28 et de 130 000 dans la zone euro. Comparé à novembre 2014, le chômage a baissé de 2,146 millions de personnes dans l'UE28 et de 1,573 million dans la zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en novembre 2015 ont été enregistrés en Allemagne (4,5%), en République tchèque (4,6%) ainsi qu'à Malte (5,1%), et les plus élevés en Grèce (24,6 % en septembre 2015) et en Espagne (21,4%).

Inflation

France : redressement de l'IPC

En décembre 2015, l'indice des prix à la consommation (IPC) se redresse, augmentant de 0,2 % après une baisse équivalente en novembre. Corrigé des variations saisonnières, il est inchangé sur un mois, après -0,1 % en novembre. Sur un an, les prix à la consommation croissent de 0,2 %, après une stabilité en novembre.

Stabilité de l'inflation dans la zone euro en décembre

Le taux d'inflation annuel de la zone euro est estimé à 0,2% en décembre 2015, stable par rapport au mois de novembre, selon une estimation rapide publiée par Eurostat. S'agissant des principales composantes de l'inflation dans la zone euro, l'alimentation, l'alcool et le tabac devraient connaître le taux annuel le plus élevé en décembre (1,2%, comparé à 1,5% en novembre), suivis par les services (1,1%, comparé à 1,2% en novembre), les biens industriels non énergétiques (0,5%, stable par rapport à novembre) et l'énergie (- 5,9%, comparé à - 7,3% en novembre).

Banque de France

Rue de la Banque N° 16 : Commerce international, salaires et négociation collective

Le commerce international favorise les exportations mais permet aussi la substitution d'importations à la production intérieure. À partir de données d'entreprises françaises, ce Rue de la Banque étudie l'impact du commerce extérieur sur les salaires et le rôle des accords salariaux. Une hausse des exportations et des importations a un effet positif sur le salaire moyen mais, pour les exportations, le gain salarial est le même pour toutes les catégories de salariés, alors que pour les importations, l'effet est plus fort pour les cadres. Les accords d'entreprise sont systématiquement associés à des gains salariaux croissant avec le niveau des exportations et importations. Cependant, les accords salariaux ne réduisent que faiblement les inégalités salariales induites par les importations.

https://www.banque-france.fr/uploads/tx_bdfgrandesdates/RDB-rue-de-la-banque-16.pdf

Chine

La croissance chinoise au plus bas depuis 25 ans

Le bureau national de statistiques à Pékin a annoncé qu'en 2015, le PIB chinois a progressé des 6,9%, au plus bas depuis 1990. L'objectif de croissance du PIB fixé était de 7% pour l'année 2015.

Actualité législative

Décret n° 2015-1921 du 29 décembre 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2014-471 du 7 mai 2014 portant extension et adaptation à la Nouvelle-Calédonie de dispositions du livre IV du code de commerce relevant de la compétence de l'Etat en matière de pouvoirs d'enquête, de voies de recours, de sanctions et d'infractions.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031741682&categorieLien=id>

Décret n° 2015-1774 du 24 décembre 2015 fixant pour les années 2013 et 2015 la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031692720&dateTexte=&categorieLien=id>

2- Brèves régionales

Crise de la pêche américaine dans le Pacifique

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'agence des pêcheries du Forum des îles du Pacifique a annulé les licences de pêche qu'elle avait accordées à la flotte américaine. En cause, le fait que certaines compagnies n'aient pas réussi à payer le montant des redevances antérieurement fixées avec les 17 pays membres de l'agence des pêcheries. D'un montant de 1,9 milliard de F CFP, ces redevances devaient autoriser les 40 navires de la flotte américaine à pêcher dans les zones maritimes de ces 17 pays pendant les trois premiers mois de l'année 2016. La chute du cours mondial du thon listao, qui se négocie en dessous de 110 000 F CFP la tonne actuellement contre 250 000 F CFP deux ans plus tôt, en est à l'origine. En août dernier, la flotte américaine s'était engagée à acheter plus de 5 000 jours de pêches pour 2016 aux 17 pays membres. Au vu de la crise du thon, le gouvernement américain avait demandé à l'agence des pêcheries d'accepter de réduire l'accord à 3 000 jours. L'agence a refusé cet ajustement ainsi que la demande de certains navires américains qui souhaitaient payer uniquement leur part pour pouvoir pêcher dans les zones maritimes des pays membres. La suspension de la pêche américaine représente un manque à gagner important pour les 17 pays concernés.

2016, année électorale dans la région Pacifique

Les populations de cinq pays du Pacifique se rendront aux urnes durant l'année 2016, à commencer par les vanuatais qui iront voter dès le 22 janvier 2016. En 2015, 14 députés et ministres du pays ont été condamnés à des peines de prison pour corruption. Le Parlement a alors été dissout par le Président du Vanuatu, Baldwin Lonsdale, qui a décidé dans la foulée d'organiser des élections législatives anticipées le 22 janvier prochain. Les samoans doivent également élire un nouveau Parlement début mars et ce dernier choisira le nouveau Premier ministre. Pour ces élections, le pays introduit un quota de femmes députées pour la première fois, l'objectif étant de faire rentrer cinq femmes au Parlement ce qui porterait leur représentation à 10 %. Nauru élira également son nouveau Parlement en juin 2016, lequel formera un nouveau gouvernement. Les australiens se rendront aux urnes en août 2016 et en janvier 2017 pour renouveler l'ensemble des 150 sièges de la chambre des représentants et 40 des 76 sièges du Sénat. Enfin, les hawaïens voteront en novembre prochain pour la présidentielle américaine.

Deuxième forum Maroc-Îles du Pacifique

Du 13 au 16 décembre 2015 s'est tenu le deuxième forum « Maroc-Îles du Pacifique » à Rabat, capitale du Maroc. En présence de nombreux représentants politiques des pays présents mais aussi du Président du Forum des îles du Pacifique, ce rassemblement avait pour but de renforcer la coopération entre le Maroc et les pays du Pacifique qui le souhaitent. Ce partenariat « sud-sud » vise principalement à trouver des solutions innovantes pour lutter contre le changement climatique. Le Maroc propose notamment son aide dans les domaines des énergies solaires et hydrauliques dans lesquels le pays est particulièrement innovant. Ce deuxième forum, après une première édition qui s'est tenue en 2012, est également l'occasion d'entamer des discussions en vue de la 22^e conférence mondiale sur le climat, qui se tiendra le 22 novembre prochain à Marrakech, au Maroc.

3 – Brèves locales

Renouvellement annuel du bureau de l'Assemblée Territoriale

Le 21 décembre dernier, l'ouverture à l'Assemblée territoriale de la session budgétaire 2015 a débuté par l'élection du bureau. M. Mikaele KULIMOETOKE a été réélu Président de l'Assemblée territoriale, de même que M. Sosefo MOTUKU au poste de vice-Président, et Mme Yannick FELEU et M. Petelo FALELAVAKI aux postes de 1^{ère} et 2^e Secrétaires.

Vote du budget primitif 2016

Les budgets primitifs adoptés par l'Assemblée territoriale pour l'exercice 2016 s'équilibrent ainsi :

- budget principal : 3,509 milliards de F CFP (3,962 milliards de F CFP en 2015)
 - section de fonctionnement : 2,953 milliards de F CFP (3,050 milliards de F CFP en 2015)
 - section d'investissement : 556 millions de F CFP (912 millions de F CFP en 2015)
- budget annexe du Service des Postes et Télécommunications (SPT) : 812 millions de F CFP (1,238 milliard de F CFP en 2015)
 - section de fonctionnement : 734 millions de F CFP (608 millions de F CFP en 2015)
 - section d'investissement : 78 millions de F CFP (630 millions de F CFP en 2015)

La section d'investissement du budget principal est essentiellement consacrée au projet de raccordement de Wallis-et-Futuna au câble sous-marin à fibre optique qui reliera prochainement les îles Samoa aux îles Fidji. Concernant le budget annexe du SPT, sa ligne d'investissement, exceptionnellement élevée en 2015 du fait du financement de la mise en place de la téléphonie mobile sur l'archipel, retrouve un niveau antérieurement observé.

Révision du régime des retraites

D'après une étude menée par le cabinet Optimind Winter en juin 2014, la caisse des retraites de Wallis-et-Futuna présente un équilibre financier fragile qu'il convient de consolider. L'étude conclut que les mesures prises lors de la réforme du régime de retraites menée en 2009 sont insuffisantes à garantir le bon fonctionnement de la caisse à long terme. Pour mémoire, il avait notamment été décidé de reculer l'âge de la retraite de 55 à 60 ans et d'augmenter progressivement les charges sociales jusqu'en 2020. Lors de la session budgétaire 2015, les membres de l'Assemblée territoriale ont approuvé deux nouvelles modifications à apporter au régime des retraites :

- à partir du 1^{er} janvier 2016, l'âge anticipé de départ à la retraite pour cause de pénibilité du travail est repoussé de 55 à 57 ans, après une période de 35 années de cotisations contre 32 précédemment ;
- à partir du 1^{er} janvier 2017, le taux de rendement par année d'activité passera de 3,2 % par an à 2,6 % par an pour les quinze premières années de cotisations ; au-delà de quinze ans, le taux passe de 1,5 % à 1 % par année supplémentaire.

Inauguration du réseau de téléphonie mobile

Baptisé « Manu'ia », le réseau de téléphonie mobile de Wallis-et-Futuna a été inauguré le 22 décembre dernier au Centre Technique d'Afala en présence du Préfet, Administrateur supérieur du Territoire, du Président de l'Assemblée territoriale, des élus et des autorités coutumières, religieuses, judiciaires et administratives de Wallis-et-Futuna. Alors que l'archipel était la dernière collectivité française ne disposant d'aucune couverture mobile, l'ensemble de la population peut désormais bénéficier de la technologie 3G et 4G. Au total, le chantier aura coûté 787 millions de F CFP. Deux prêts ont été contractés par le Territoire, l'un auprès de l'Agence française de développement, l'autre auprès de la Caisse des prestations sociales de Wallis-et-Futuna. L'État a également participé à ce projet à travers une subvention de 216 millions de F CFP.

Résultats 2015 aux épreuves du Baccalauréat, du Brevet des collèges et du CAP

En 2015, parmi les élèves scolarisés à Wallis-et-Futuna, 121 élèves ont obtenu leur baccalauréat, soit un taux de réussite toutes filières confondues de 66 % contre 84 % en 2014 (74 % en 2013). Le taux de réussite des élèves en CAP reste stable en 2015, à 86 %. Enfin, 85 % des élèves ayant passé le Brevet des collèges en 2015 ont obtenu leur diplôme, contre 77 % en 2014.

Comment s'abonner aux publications de l'IEOM ?

Vous avez la possibilité de vous abonner en ligne à nos publications. Vous serez ainsi informé par mail de toute nouvelle publication de l'IEOM, dès sa mise en ligne. Un lien direct vous sera également communiqué pour accéder au document. Pour vous abonner, connectez-vous sur notre site Internet, à l'adresse suivante :

<http://www.ieom.fr/wallis-et-futuna/abonnement-aux-publications/>

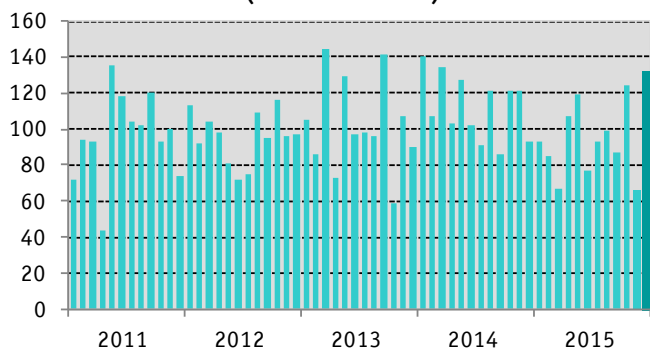
4 – Les indicateurs de référence

			Données brutes	▲ / mois	▲ / an
Indice des prix à la consommation (base 100-juin 2008)			4T 15	117,60	- 0,5%
SMIG mensuel en XPF			déc-15	90 000	- 0,0%
Nombre d'emplois salariés			juin-15	2 036	- 2,0%
Échanges extérieurs (millions de XPF)					
Importations	mensuelles	déc-15	580	108,0%	-
	cumulées	déc-15	5 637	-	-3,5%
Droits de douanes + taxes à l'entrée	mensuels	déc-15	133	102,9%	-
	cumulés	déc-15	1 148	-	-14,7%
Taxes intérieures de consommation	mensuelles	déc-15	49	38,9%	-
	cumulées	déc-15	460	-	-4,9%
Énergie					
Production brute d'électricité (milliers de kWh)	trimestrielle	sept-15	4 361	-1,80%	-
	cumulée	sept-15	13 562	-	-0,9%
Consommation de gazole ¹ (milliers de litres)	trimestrielle	déc-15	432	4,1%	-
	cumulée	déc-15	7 261	-	0,0%
Consommation d'essence (milliers de litres)	trimestrielle	déc-15	1 945	9,5%	-
	cumulée	déc-15	1 642	-	-4,3%
Transports					
Nombre de passagers en vols commerciaux extérieurs	mensuel	déc-15	3 272	+1576	-
	mensuel	déc-15	1 365	+699	-
Nombre de passagers vols domestiques	mensuel	déc-15	4	+2	-
	cumulé	déc-15	33	-	-3
Nombre de touchées de navires de marchandises	mensuel	déc-15	13	-1	-
	cumulé	déc-15	175	-	-6

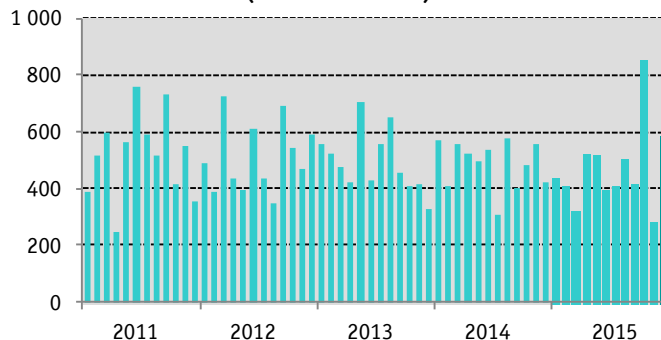
Sources : STSEE, CPSWF, Douanes, Administration supérieure, EEFW, SWAFEP, Aviation civile

¹ Utilisant le gazole pour la production de l'électricité, la société EEFW explique à elle seule plus de 60 % de la consommation de l'archipel.

Droits de douanes et taxes à l'entrée
(millions de F CFP)



Importations
(millions de F CFP)



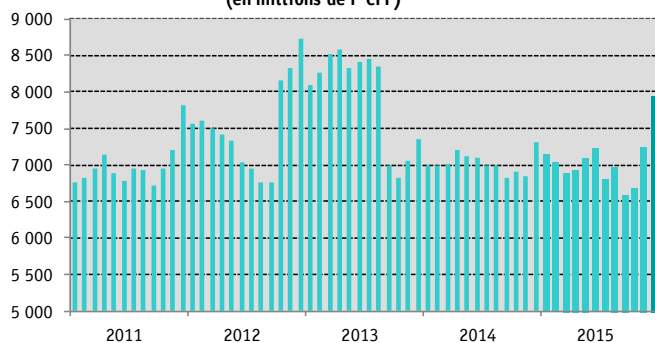
5 – Activités de l'Institut et suivi de place

Masse Monétaire

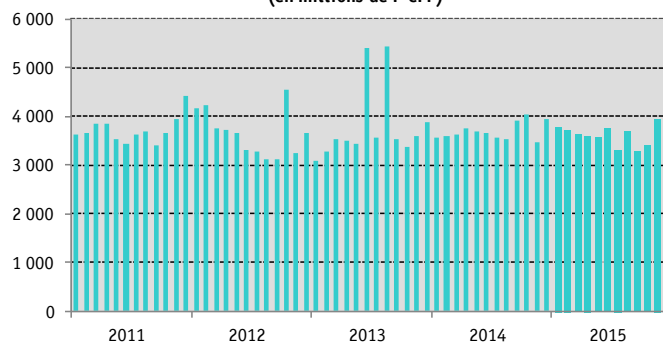
Accroissement de la masse monétaire résultant d'une évolution exceptionnelle des dépôts à vue

en millions de F CFP	déc-14	nov-15	déc-15	▲ / mois	▲ / an
Circulation fiduciaire	2 061	2 027	2 136	5,4%	3,6%
Dépôts à vue	3 936	3 961	4 558	15,1%	15,8%
Total M1	5 997	5 988	6 694	11,8%	11,6%
M2-M1	500	441	440	-0,3%	-12,0%
Total M3	7 318	7 240	7 944	9,7%	8,6%

Masse monétaire
(en millions de F CFP)



Dépôts à vue
(en millions de F CFP)

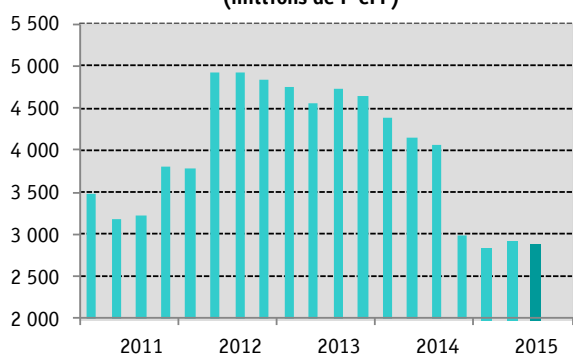


Concours de caractère bancaire

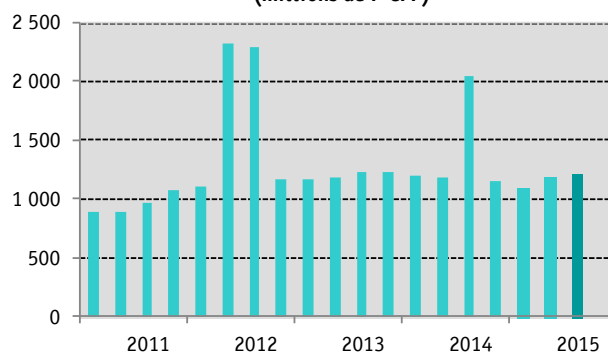
Recul de l'encours des crédits suite au remboursement anticipé d'importants crédits

en millions de F CFP	sept-13	sept-14	sept-15	▲/an
Crédits de trésorerie	1225	2045	1211	-40,8%
Crédits à l'équipement	2308	1149	931	-19,0%
Crédits à l'habitat	420	255	161	-37,1%
Autres crédits	314	176	180	2,2%
Total encours sain	4266	3626	2483	-31,5%
Créances douteuses brutes	470	444	393	-11,5%
Total encours brut	4736	4070	2876	-29,3%

Encours de crédits bruts
(millions de F CFP)



Encours de crédits de trésorerie
(millions de F CFP)

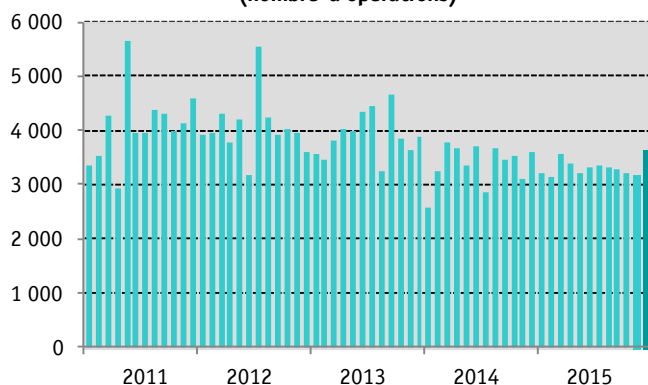


Compensation

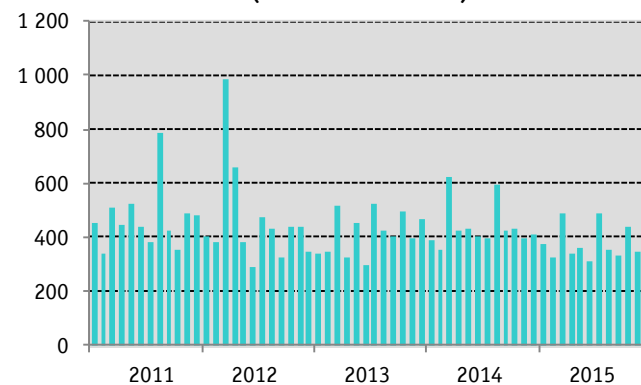
Diminution en nombre et en valeur des opérations de compensation sur l'année

	déc-14	nov-15	déc-15	▲/mois	▲/an
Compensation en nombre	3 609	3 173	3 642	14,8%	-
cumulé	40 503	-	39 760	-	-1,8%
Compensation en millions de CFP	408	348	382	9,6%	-
cumulé	5 271	-	4 539	-	-13,9%

En volume
(nombre d'opérations)



En valeur
(en millions de F CFP)



Incidents bancaires

Baisse du nombre d'incidents de paiement sur chèque

en nombre	déc-14	nov-15	déc-15	▲/mois	▲/an
Incidents de paiement sur chèque	31	33	47	42,4%	-
cumulé	944	-	645	-	-31,7%
Retraits de cartes bancaires	0	0	0	-	-
cumulé	13	-	0	-	-100,0%

Interdits bancaires

Contraction du nombre de personnes en situation d'interdits bancaires

en nombre	déc-14	nov-15	déc-15	▲/mois	▲/an
Interdits bancaires en fin de mois	328	286	277	-3,1%	-15,5%
- dont personnes physiques	313	272	263	-3,3%	-16,0%
- dont personnes morales	15	14	14	0,0%	-6,7%

Diminution du nombre de cotes éligibles aux modes d'intervention de l'IEOM sur l'année

en nombre	déc-14	nov-15	déc-15	▲/mois	▲/an
Cotes valides	48	49	49	0,0%	2,1%
Cotes éligibles aux modes d'intervention de l'IEOM	18	16	15	-6,3%	-16,7%

6 – Principaux indicateurs (flux en cumul annuel, stock à la date indiquée)

	date	2014	2015	▲/an
Indicateurs économiques				
indice des prix à la consommation (base 100-juin 2008)	4T	116,99	117,60	0,5%
Entreprises				
personnes morales en interdiction bancaire (nb, stock)	décembre	15	14	-6,7%
importations de biens d'équipement (M XPF)	décembre	821	1 022	24,5%
importations de véhicules utilitaires (M XPF)	décembre	100	108	8,0%
immatriculations de véhicules utilitaires neufs (nb)	décembre	86	93	8,1%
Ménages				
emploi salarié (nb, stock)	juin	2 078	2 036	-2,0%
<i>dont secteur privé</i>	juin	828	808	-2,4%
<i>dont secteur public</i>	juin	1 250	1 228	-1,8%
montant horaire du Salaire minimum garanti (XPF)	décembre	533	533	0,0%
personnes physiques en interdiction bancaire (nb, stock)	décembre	313	263	-16,0%
décision retrait cartes bancaires (nb)	décembre	13	0	-100,0%
incidents paiements sur chèques (nb)	décembre	944	645	-31,7%
importations de produits alimentaires (M XPF)	décembre	1 527	1 495	-2,1%
importations de biens de consommation courante (M XPF)	décembre	900	898	-0,2%
importations de véhicules de tourisme (M XPF)	décembre	285	331	16,1%
immatriculations de véhicules de tourisme neufs (nb)	décembre	95	82	-13,7%
Échanges extérieurs en millions de XPF				
importations	décembre	5 839	5 637	-3,5%
exportations	décembre	-	-	-
recettes douanières	décembre	1 866	1 623	-13,0%
<i>dont droits de douanes + taxes à l'entrée</i>	décembre	1 346	1 148	-14,7%
<i>dont taxes intérieures de consommation</i>	décembre	484	460	-4,9%
Indicateurs financiers				
La masse monétaire en millions de XPF				
Dépôts à vue	décembre	3 936	4 558	15,8%
M1	décembre	5 997	6 694	11,6%
M2	décembre	6 497	7 134	9,8%
Dépôts à terme	décembre	820	810	-1,2%
M3	décembre	7 318	7 944	8,6%
Ensemble des concours bancaires - toutes zones confondues				
septembre		4 070	2 876	-29,3%
Ménages	septembre	1 376	1 345	-2,2%
<i>dont crédits à la consommation</i>	septembre	1 161	1 227	5,6%
<i>dont crédits à l'habitat</i>	septembre	215	119	-44,8%
Entreprises	septembre	2 041	859	-57,9%
<i>dont crédits d'exploitation</i>	septembre	921	55	-94,1%
<i>dont crédits d'investissement</i>	septembre	963	662	-31,2%
Collectivités locales	septembre	186	269	44,6%
Autres agents et CCB non ventilés	septembre	23	10	-56,4%
créances douteuses brutes	septembre	444	393	-11,5%
taux de créances douteuses	septembre	10,9%	13,7%	2,8 pt
Ensemble des actifs financiers				
Ménages	septembre	3 124	2 864	-8,3%
<i>dont assurances-vie</i>	septembre	1 058	1 165	10,1%
Sociétés	septembre	1 442	1 517	5,2%
Autres agents	septembre	2 148	2 134	-0,7%

7 – Les taux

TAUX DIRECTEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

	taux	date d'effet
taux de la facilité de dépôt	-0,30%	09/12/2015
taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement	0,05%	10/09/2014
taux de la facilité de prêt marginal	0,30%	10/09/2014

TAUX D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

	date d'effet	taux	taux de sortie maximum applicable aux crédits pour accès au réescompte
taux de la facilité de dépôt	01/01/2016	-0,10%	
taux de réescompte des crédits aux entreprises	05/01/2015	0,05%	2,80%
taux de la facilité de prêt marginal	05/01/2015	0,30%	
taux de l'escompte de chèques	05/01/2015	0,30%	

TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE ET DANS LE MONDE

taux d'intérêt en fin de mois

	31/12/2015	30/11/2015	Var. M-1
EONIA	-0,1270%	-0,1270%	+ 0,000 pt
EURIBOR 1 mois	-0,2050%	-0,1610%	- 0,044 pt
EURIBOR 3 mois	-0,1310%	-0,1140%	- 0,017 pt
EURIBOR 6 mois	-0,0430%	-0,0430%	+ 0,000 pt
EURIBOR 12 mois	0,0600%	0,0480%	+ 0,012 pt

taux d'intérêt en moyenne mensuelle

	déc.-15	nov.-15	Var. M-1
TMO	1,1700%	1,1000%	+ 0,070 pt
TME	0,9700%	0,9000%	+ 0,070 pt

taux des euro-monnaies

devise	USD			JPY			GBP		
	30/12/2015	30/11/2015	30/10/2015	30/12/2015	30/11/2015	30/10/2015	30/12/2015	30/11/2015	#####
taux JJ	0,410%	0,225%	0,200%	nd	nd	nd	0,480%	0,450%	0,420%
3 mois	0,755%	0,895%	0,630%	nd	nd	nd	0,665%	1,020%	0,810%
10 ans emprunts phares	2,300%	2,216%	nd	0,270%	0,305%	nd	1,970%	1,817%	nd

taux de base bancaire

banques métropolitaines	taux	date d'effet
	6,60%	15/10/2001

taux d'intérêt légal premier sem. 2016

créances des personnes physiques (hors besoins professionnels)	taux	JORF
	4,54%	27/12/2015
autres cas	1,01%	

Définitions

EONIA: Euro OverNight Index Average
 EURIBOR: EUR. InterBank Offered Rate
 TMO : taux moyen des obligations publiques
 TME : taux moyen des emprunts d'Etat à long terme

TAUX DE L'USURE (seuils applicables au 1er janvier 2016)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers		Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,27%
Prêts à taux fixe	3,96%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	2,83%
Prêts à taux variable	3,64%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	3,36%
Prêts-relais	4,25%	Découverts en compte	13,43%
Autres prêts		Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	2,56%
Prêts d'un montant inférieur à 357 995 XPF	19,99%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant compris entre 357 995 XPF et 715 990 XPF	13,25%	Découverts en compte	13,43%
Prêts d'un montant supérieur à 715 990 XPF	7,61%		

(1) y compris commission du plus fort découvert

TAUX DE CHANGE

Parité XPF/ EUR : 1000 XPF = 8,38 EUR

Dernier cours fin de mois	1 USD/XPF	109,6094	1 NZD/XPF	74,9430	1 HKD/XPF	14,1429	1 GBP/XPF	162,5995	
100 JPY/XPF	91,0443	1 AUD/XPF	80,1045	1 SGD/XPF	77,4027	100 VUV/XPF	100,2524	1 FJD/XPF	51,1604

Directeur de la publication : H. GONSARD - Responsable de la rédaction : C. DORWLING-CARTER

Éditeur : Agence IEOM de Wallis-et-Futuna HAVELU BP G-5

98600 Wallis-et-Futuna - Dépôt légal : 01/16 - Achevé d'imprimer en janvier 2016 - ISSN 1240-2818

Agence Wallis-et-Futuna

